

3 STATIONS THERMALES PROPOSENT UNE ORIENTATION THERAPEUTIQUE
POUR LES AFFECTIONS NEUROLOGIQUES – DONT LA MALADIE DE PARKINSON

- LES THERMES DE NERIS-LES-BAINS

6 PLACE DES THERMES 03310 NERIS-LES BAINS

TEL 04 70 03 10 39

MAIL contact@thermes-neris.com

- LES THERMES D'USSAT-LES-BAINS

09400 ORNOLAC USSAT-LES-BAINS

TEL 05 61 02 20 20

MAIL contact@thermes-ussat.com

- LES THERMES DE LAMALOU LES BAINS

AVE GEORGES CLEMENCEAU

34240 LAMALOU-LES-BAINS

TEL 08 25 82 50 07

MAIL lamaloulesbains@chainethermale.fr

LES OFFICES DE TOURISME PEUVENT CONSEILLER EN MATIERE
D'HEBERGEMENT

AUSSI, IL SERAIT PRUDENT DE DEBUTER LES DEMARCHES
DES A PRESENT AUPRES DE LA SECURITE SOCIALE.

(UN CERTAIN DELAI D'ATTENTE EST A PREVOIR POUR LA REPONSE-
POUR RAISON DE REDUCTION DU PERSONNEL.....)

LES FORMALITES DE DEMANDE SONT :

- D'ABORD MEDICALE, PAR LA PRESCRIPTION DE CURE THERMALE ETABLIE
PAR LE MEDECIN TRAITANT OU LE NEUROLOGUE SUR UN FORMULAIRE
SPECIFIQUE (ref3185)

- AVEC MENTION DE LA STATION PROPOSEE ET L'ORIENTATION
THERAPEUTIQUE ADAPTEE ; UNE 2^e ORIENTATION POUR UN AUTRE
HANDICAP DANS LA MEME STATION PEUT ETRE INDIQUEE.

- ENSUITE ADMINISTRATIVE, CAR UNE AIDE FINANCIERE EST POSSIBLE AUX
FRAIS DE TRANSPORTS ET A L'HEBERGEMENT SOUS CONDITIONS DE
RESSOURCES.

DES INDEMNITES JOURNALIERES PEUVENT ETRE VERSEES AU MALADE EN
ACTIVITE SALARIEE – SOUS CONDITIONS DE RESSOURCES.

POUR CES DERNIERES PRESTATIONS, L'IMPRIME (ref3185) DE
DECLARATION DES RESSOURCES DU FOYER DOIT ETRE COMPLETE ET
ACCOMPAGNE DU TOUT DERNIER JUSTIFICATIF FISCAL DES REVENUS.